



COVID 19

PROTOCOLE SANITAIRE

SALLES MUNICIPALES

DU 9 AU 30 JUIN 2021

Le contexte sanitaire impose aux gestionnaires d'établissements recevant du public de mettre en place un protocole sanitaire pour chaque local ou salle mise à disposition. Le présent protocole a été rédigé conformément aux dispositions des décrets en vigueur.

Pour la protection de tous et afin d'éviter la propagation du virus, merci d'appliquer les consignes suivantes :

- 1.** Couvre-feu à 23h00
- 2.** Tenir un « registre » des personnes présentes lors de l'activité à conserver pendant 7 jours afin de prévenir les participants si déclaration de cas COVID 19.
- 3.** Mesures barrières d'hygiène et de distanciation sociale incluant la distanciation physique d'au moins 1 mètre entre deux personnes.
- 4.** Port du masque pour toutes les personnes de plus de 11 ans (en dehors des activités sportives)
- 5.** Désinfection des mains à l'entrée des locaux. A chaque séance d'activités, le responsable du groupe doit prévoir du gel hydro alcoolique à mettre à disposition des participants.
- 6.** Respect du nombre de personnes admises à pénétrer simultanément dans la salle d'activités (annexe 1).
- 7.** Pour les réunions et/ou assemblée générale, les personnes accueillies ont une place assise (une distance minimale d'un siège est laissée entre les sièges occupés par chaque personne).
- 8.** L'accès aux sanitaires est permis notamment pour permettre le lavage des mains.
- 9.** Avant et après utilisation des locaux :
 - Aération des locaux
 - Désinfection de toutes les surfaces fréquemment touchées :
 - poignée de porte, alarme, interrupteurs,...
 - tables, accoudoirs de chaise, rampes d'escalier, clavier, téléphone...,
 - robinets, chasses d'eau, loquets...
- 10.** Interdiction de se restaurer, goûter et/ou pot de fin de réunion.
- 11.** Rassemblement sur la voie publique limité à 10 personnes sauf après avoir procédé à la déclaration préalable en préfecture 72h avant le début de l'événement (cf formulaire de déclaration est disponible sur le site internet de la préfecture).

CAPACITES DES SALLES DANS LE CADRE DU PROTOCOLE SANITAIRE – COVID 19 DU 9 AU 30 JUIN 2021

SALLES	CAPACITES MAXIMUM
Salle Marcadet n° 5	156 personnes
Salle Marcadet n° 2	19 personnes
Ferme Marsin	52 personnes
Salle Godefroy	52 personnes
Salle Simone de Beauvoir	19 personnes
Salle de cours AMIC	13 personnes
Hall de la Salle Yves Renault	52 personnes
Salle Yves Renault	530 personnes
Maison des associations	1 personne par bureau 9 personnes dans la salle de réunion
Local Poterie	6 personnes
Pôle Sportif	1 personne par bureau 19 personnes dans la salle de réunion